



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT

SANTE

Contexte

La sédentarité et l'obésité sont deux fléaux de notre société. Des pathologies aux conséquences graves, voire dramatiques, pourraient être évitées si les personnes concernées pratiquaient une activité physique et sportive régulière. Pourtant, plus de la moitié de la population française ne parvient pas à se maintenir au minimum recommandé.

Depuis quelques années, l'offre de pratique se diversifie, contribuant à la mobilisation du sport comme facteur de santé. L'Etat est investi, notamment à travers le plan national « sport santé bien-être », décliné au niveau territorial via le plan régional. C'est grâce à l'investissement de l'ensemble de ces acteurs que la pratique de l'activité physique progressera. Ainsi, les aides CNDS permettent d'accompagner les actions s'inscrivant dans une démarche pérenne de promotion de la santé par le sport.

Priorités

Le délégué territorial fixe les quatre priorités suivantes :

- **Accompagner les actions du plan pluri annuel « sport santé bien être » (SSBE) de la Région Centre-Val de Loire avec en priorité le fait de :**

+ conforter le rôle du réseau sport santé bien-être comme structure ressource et de coordination des acteurs du milieu sportif et de la santé

Exemple : journées territoriales SSBE dans les départements

+ permettre aux personnes atteintes de maladies chroniques d'accéder à une activité physique et/ou sportive dans un cadre sécurisé * (diabète, obésité, maladies cardio vasculaires, cancer, BPCO, Parkinson, Alzheimer, ... nous consulter pour plus de détails)

Exemples : Aviron pour les femmes atteintes d'un cancer hormonodépendant féminin (Ligue du Centre d'Aviron, club de Blois, Gynécologue-Obstétricien, onco41)

+ développer et valoriser les activités physiques et sportives dans et hors les Etablissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées.

Exemples : APS encadrées au sein d'EHPAD, d'IME, ... à visée sanitaire

+ promouvoir dans le cadre de la politique de la ville et des Contrats locaux de santé, l'activité physique et sportive comme facteur de santé accessible à tous

Exemples : Parcours Ateliers Santé Seniors dans le cadre du CLS de Dreux/Vernouillet

- En lien avec le plan national de prévention du dopage 2013-2016, aider **des actions de prévention dopage** (uniquement les comités régionaux et les ligues, les interventions pédagogiques seront assurées par **l'AMPD du Centre-Val de Loire**),

- **Protéger les pratiquants** : action de formation et de recyclage au **secourisme (PSC 1)** à l'attention des dirigeants, éducateurs et pratiquants licenciés (un organisme de formation par département).

- Soutenir les actions d'envergure départementale au titre de l'**opération « Sentez-vous sport » qui auront une approche construite de prévention de la santé** (labellisation obligatoire, un porteur par département)

La gestion de l'enveloppe « sport santé » s'appuie sur un **groupe de travail territorial** appelé « santé handicap » : la Direction Régionale Jeunesse, Sport et Cohésion Sociale, les Directions Départementales Interministérielles, le Conseil régional et les représentants du mouvement sportif.

Modalités

Une **fiche action** du dossier Cerfa, identifiée « **Sport Santé** », est demandée ainsi que le bilan de l'action 2014 si un projet a été soutenu.

Pour pouvoir déposer une demande de subvention CNDS, les porteurs de projet devront obligatoirement **rencontrer le service de l'Etat** en charge des sports (DDCS/PP pour les comités départementaux et les clubs et DRJSCS pour les ligues ou comités régionaux), **en amont** de la date limite de dépôt des dossiers.

Pour être recevable, le dossier devra être déposé au service de l'Etat instructeur (DDCS/PP pour les comités départementaux et les clubs et DRJSCS pour les ligues ou comités régionaux), **avant la date limite** de dépôt des dossiers de la campagne CNDS 2015.

La gestion de l'enveloppe régionale sport santé s'appuie sur un groupe de travail piloté par la DRJSCS Centre.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires éligibles sont :

- les associations sportives agréées jeunesse et sport œuvrant dans le domaine du sport au service de la santé,
- les associations locales œuvrant dans le domaine de la santé et les associations support des centres médico-sportifs.

Tout ce qui relève d'une prise en charge médicale dans le cadre de la sécurité sociale (ex : visite médicale, prescription médicale, ...) est exclu.

Partenaires potentiels

Le développement de projets dans le champ du « sport santé » peut être l'occasion de partenariats avec des acteurs du secteur de la santé comme

- la fédération régionale des acteurs en promotion de santé (FRAPS) et ses antennes ou les comités départementaux d'éducation pour la santé (CODES),
- les réseaux de santé,
- les associations de patients,
- les établissements sociaux et médico-sociaux,
- les mutuelles,
- les maisons de santé pluri disciplinaires,
- les Unions Régionales des Professionnels de Santé,
- les directions territoriales de l'agence régionale de santé (DT ARS),
- les collectivités locales sur les dispositifs les Ateliers Santé Ville, les Contrats Locaux de santé,
- ...

Financement

Une ligne territoriale « sport santé » de 150 000 € est affectée à cet objectif.

Contact

Aurélie GACHON

02 38 77 49 66

aurelie.gachon@drjscs.gouv.fr

*** Co financement ARS-CNDS**

Possible uniquement pour les actions à destinations des personnes atteintes de maladies chroniques (exception faite des actions dans le cadre des programmes éducation thérapeutique du patient (ETP) autorisés, pour lesquels l'ARS peut attribuer d'autres financements). Les maladies chroniques prioritaires par l'ARS sont diabète, obésité et maladies cardio vasculaires.

Les porteurs de projet qui, habituellement, déposaient une demande ARS et une demande CNDS santé n'auront plus qu'à remplir un seul dossier Cerfa. Pour prétendre à un potentiel cofinancement, il devra obligatoirement apparaître dans le budget prévisionnel (Produits-74 subventions) de l'action une ligne « subvention ARS » et une ligne « subvention CNDS ».